BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 1^{er} novembre 2012 portant délégation de signature (Office français de l'immigration et de l'intégration)

NOR: INTV1239100S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5222-2, L. 5223-1 à L. 5223-6, L. 8253-1 et L. 8253-6;

Vu le décret n° 2009-331 du 25 mars 2009 substituant la dénomination « Office français de l'immigration et de l'intégration» à la dénomination « Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations»;

Vu le décret du 30 octobre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. IMBERT (Yannick);

Vu les décisions n° 2010-359 du 20 décembre 2010 et n° 2011-236 du 20 décembre 2011 relatives à l'organisation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Christophe BACOUP, directeur des systèmes d'information et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Jean-Pierre GIGNOUX, à l'effet de signer, tous actes, décisions et correspondances relevant du champ de compétence de la direction des systèmes d'information tel que défini par la décision relative à l'organisation de l'Office.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} novembre 2012.

Y. Imbert